

Procès-verbal du Conseil Municipal du 27 novembre 2009

Le vingt sept novembre deux mil neuf à 20 h 30, les membres du conseil municipal de la Commune de SAINT-BEAUZIRE, se sont réunis sur convocation en date du 20 novembre 2009 adressée par Monsieur CORGER Hervé, Maire

Présents ASTIER Raymond, BERNARD Sylvie, BOILE Antoine, BOISSAT Paul, CHAPEY Gérard, CHARCOT Catherine, CHAUVE Pierre, CHERRASSE Yvette, CORGER Hervé, DEBAIN Christiane, DUPUIS Alain, FOURNIER Michel, JEAN Brigitte, RASTOIX Pascale

-
Pouvoirs Pierre PEREZ à Michel FOURNIER
Monique FAYARD à Hervé CORGER
Thierry GIRAUDET à Pascale RASTOIX
Sophie MITON à Catherine CHARCOT
Jacqueline MIZOULE à Christiane DEBAIN

-
Secrétaires de séance : Catherine CHARCOT
Gérard CHAPEY

-
Monsieur le Maire propose d'ajouter 3 délibérations à l'ordre du jour :

- biens inférieurs à 500 €
- contrat d'assistance DDEA assainissement
- motions relatives au projet de réforme des collectivités territoriales

ORDRE DU JOUR :

-
Encaissement chèques « sinistre »
Virement de crédits : imprimante école
Assainissement Epinet
Zone Pilote habitat : participation financière communale
Dossier subvention amendes de police
Achat bâtiment : EPF Smaf
Questions diverses

1. ENCAISSEMENTS CHEQUES SINISTRE

Monsieur le Maire expose :

L'assurance « Groupama » vient de procéder à l'indemnisation du :

- sinistre « bâche et rondins du rond point » du 9 juillet 2009.

Le montant de l'indemnisation s'élève à 310.96 €.

Il conviendrait :

- d'inscrire le chèque d'indemnisation,
- d'inscrire la somme, en recettes de fonctionnement au compte 7788 « indemnités sinistre ».

- sinistre « vitrine espace culturel et abri bus ».

Le montant de l'indemnisation s'élève à 785.35 €.

Il conviendrait :

- d'inscrire le chèque d'indemnisation,
- d'inscrire la somme, en recettes de fonctionnement au compte 7788 « indemnités sinistre ».

Vote : pour à l'unanimité

-

2. VIREMENT DE CREDITS / OUVERTURE DE CREDIT :

Monsieur le Maire expose :

Deux imprimantes ont été achetées à l'Ecole Publique pour un montant de 224 €, il conviendrait d'effectuer :

- Un virement de crédits qui consiste à diminuer ceux inscrits sur l'article 6067(fournitures scolaires) d'un montant de 224 € et d'augmenter d'autant ceux inscrits sur l'article 023 prélèvement pour dépenses d'investissement.
- Un vote supplémentaire de 224 € sur la section d'investissement.

Recettes : article 021 : prélèvement sur recettes de fonctionnement,

Dépenses : .2183.099 Ecole

-

Vote : pour à l'unanimité

Monsieur le Maire expose au conseil que les crédits prévus à certains chapitres du budget de l'exercice 2009 étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après :

OBJET DES DEPENSES	DIMINUTION SUR CREDITS DEJA ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	Chapitre et article	sommes	Chapitre et articles	sommes
	Intérêt emprunt	61522	160.00	66111

Vote : pour à l'unanimité

Suite à des travaux en régie, il conviendrait d'effectuer :

- . Un virement de crédits qui consiste à diminuer ceux inscrits sur l'article 61522 d'un montant de 8613.00 € et d'augmenter d'autant ceux inscrits sur l'article 023 prélèvement pour dépenses d'investissement.

- . Un vote supplémentaire de 8613.00 € sur la section d'investissement ;

Recettes : article 021 : prélèvement sur recettes de fonctionnement

Dépenses : 2128/040 Aménagement terrain

Ouverture de crédits :

Recettes compte 722/042 d'un montant de 8 613.00 €

Dépenses compte 61522 d'un montant de 8 613.00 €

Vote : pour à l'unanimité

3 BIENS INFÉRIEURS A 500 € :

Paul Boissat explique que pour les ateliers municipaux la commune de Saint-Beauzire a procédé à l'achat d'un kit garde corps auprès de l'entreprise LEROY MERLIN (facture du 22 octobre 2009) pour un montant de 158 €.

Compte tenu d'une valeur individuelle < 500 € et d'une durée de vie > à 4 ans, il conviendrait :

- D'inscrire sous la rubrique budgétaire « investissement » ce bien.

Programme 105 voirie urbaine compte 2135

Vote : pour à l'unanimité

4 ASSAINISSEMENT EPINET

Dans le cadre du projet de réalisation de la deuxième tranche de travaux d'assainissement sur le hameau d'Epinet, une étude réalisée par la DDEA a été présentée et validée lors du dernier conseil municipal.

L'étude des capacités financières de la commune sur le budget « Assainissement », nous permet de pouvoir envisager ses travaux en 2011.

Pour ce faire, Michel Fournier propose à la commission d'amorcer un travail de réflexion transversale et lancer les travaux.

Vote : pour à l'unanimité

5 ZONE PILOTE HABITAT : PARTICIPATION FINANCIERE COMMUNALE

Il est proposé de reporter ce sujet, attendu qu'une réunion de présentation du pass foncier est programmée le 31 Novembre.

21H : Arrivée de Sophie Miton

6 DOSSIER SUBVENTION AMENDES DE POLICE

Monsieur le Maire expose :

Pour continuer le programme entrepris en cours d'année concernant la sécurisation des axes piétonniers en direction des écoles, nous proposons un complément de travaux d'aménagements comprenant la pose de barrières, signalétiques au sol, peinture au sol, panneaux de signalisation, réfection partielle de certains secteur à vocation piétonnière.

Le coût de cette opération est de 15 488.73 € HT soit 18 524.52 € TTC.

Une demande de subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police 2008 sera déposée auprès des services du Conseil Général.

Les travaux doivent maintenant être programmés après étude des différents devis.

Vote : pour à l'unanimité

7 ACHAT BATIMENT : EPF SMAF

Monsieur le Maire expose :

Dans le cadre de la proposition de vente du bâtiment de la rue du Couvent, une déclaration d'intention d'aliéner a été déposée en mairie.

L'acquisition de ce bâtiment pourrait permettre de régler des problèmes de locaux associatifs et communaux et de prévoir la réalisation future de logements sociaux.

Par ailleurs, une partie de ce bâtiment a fait l'objet d'une demande de rachat par l'association paroissiale. Les négociations sur le prix de revente sont en cours.

Une visite des lieux a été réalisée ainsi qu'une estimation par les services des domaines.

Monsieur le Maire propose de confier l'acquisition de ce bâtiment à l'EPF Smaf sur la base d'un coût d'achat de 300 000 €.

Après en avoir délibéré, l'assemblée décide à l'unanimité :

- **Article 1** : le droit de préemption dont dispose la ville de Saint-Beuzire est délégué à l'Etablissement Public Foncier Smaf, 65 bd François Mitterrand à Clermont Fd, à l'occasion de l'aliénation ayant fait l'objet de la déclaration d'intention d'aliéner précitée au prix fixé par les services fiscaux.
- **Article 2** : ampliation de la présente délibération sera adressée à Monsieur le Sous Préfet de Riom et à l'Etablissement Public Foncier Smaf, pour notification de la préemption.
- **Article 3** : cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Clermont Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant Mr BOISSAT Paul, adjoint, à signer tous les documents nécessaires à cette opération

Vote : pour à l'unanimité

8 CONTRAT D'ASSISTANCE DDEA ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la commune de Saint-Beuzire peut bénéficier de l'assistance technique départementale apportée aux collectivités en matière d'assainissement collectif des eaux usées dans le cadre des activités du SATESE. Il donne ensuite lecture de la convention et de ses annexes.

Michel Fournier présente les modifications du système existant du contrat d'assistance avec le SATESE et explique l'importance d'avoir le soutien d'un organisme de conseil et médiateur pour prendre des décisions dans ce domaine.

Proposition est faite de valider le principe de bénéficiaire de tarifs préférentiels du SATESE

Vote : pour à l'unanimité

9 MOTIONS RELATIVES AU PROJET DE REFORME DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

-

Réforme :

La réforme des collectivités territoriales est engagée par le gouvernement français.

Les premiers éléments de cette réforme font craindre une profonde réorganisation des services du Conseil Général.

Monsieur le Maire propose que soit validée une motion relative à ce projet, tant concernant ses répercussions au niveau communal que départemental.

Le projet de réforme des collectivités territoriales du gouvernement est un véritable démantèlement de la République, une atteinte sans précédent à la démocratie locale.

Il prévoit, en effet :

- Le regroupement autoritaire en intercommunalité et les intercommunalités en « communes nouvelles »,
 - L'interdiction des financements croisés,
 - L'obligation pour les collectivités de financer leurs projets à 50 % sur leurs fonds propres,
 - La création de grandes métropoles,
 - L'intégration des départements dans les régions ou la disparition de ceux-ci au sein de métropoles,
 - La suppression de la clause de compétence générale pour les départements et les régions,
 - La diminution drastique du nombre d'élus, tout cela imposé par l'Etat, via les préfets,
-

Pour accréditer sa réforme, Monsieur le Président de la République montre du doigt les élus qui coûteraient trop cher. Or, ce coût représente 0.02 % du budget des collectivités et 450 000 d'entre eux sont bénévoles.

Considérant l'impact négatif qu'aurait cette réforme que l'activité économique, l'emploi et la qualité des services apportés à la population.

Considérant que ce projet nie le travail extraordinaire des communes, de tous les élus, des bénévoles qui les animent, qu'il constitue une attaque sans précédent contre la démocratie.

Considérant que les communes participent massivement à l'aménagement du territoire : écoles, crèches, logements, équipements sociaux, culturels, sportifs, de santé, environnement, transport et une multitude d'autres services de qualité. Elles emploient 1 800 000 agents et réalisent 73 % des investissements publics qui ont permis le maintien et la création de milliers d'emplois.

Considérant que ce projet de loi entend limiter le pouvoir des élus, en étranglant financièrement les collectivités avec par exemple la suppression de la taxe professionnelle, en niant une fois de plus la démocratie de proximité.

Le conseil municipal de Saint-Beauzire demande au Président de la République, au gouvernement et au parlement de retirer ce projet et demande l'organisation d'un grand débat démocratique sur une réforme territoriale qui mettrait au cœur des politiques locales, les mutualisations, les coopérations, un aménagement du territoire fondé sur la solidarité, qui garantirait l'autonomie fiscale et financière des collectivités pour qu'elles puissent exercer leur compétence générale et assurer à nos concitoyens les services publics de proximité qu'ils sont en droit d'attendre.

Vote : pour à l'unanimité

Maintien des compétences :

Monsieur le Maire expose :

Considérant que le projet de réforme des collectivités territoriales envisage la suppression de la clause de compétence générale pour les départements,

Considérant la suppression de la taxe professionnelle prévue dans le projet de la loi de finances pour 2010 aurait pour effet de réduire considérablement l'autonomie fiscale des départements et donc de mettre ceux-ci dans l'impossibilité financière d'exercer la compétence générale,

Considérant que les départements sont les partenaires privilégiés des communes et communautés de communes pour le financement de leurs projets d'équipement et de développement,

Considérant la suppression de la clause générale de la compétence pour les départements ou l'impossibilité financière qui leur serait faite d'exercer cette clause conduirait les communes ou les communautés de communes à renoncer à la plupart de leurs projets,

Considérant l'impact qu'aurait ce renoncement sur l'activité économique, l'emploi et la qualité des services apportés aux populations,

Après en avoir délibéré, demande à Monsieur le Président de la République, au Gouvernement et au Parlement de :

Maintenir aux départements de la clause de compétence générale, pour leur permettre de continuer à exercer pleinement leurs missions de solidarité sociale et territoriale, notamment en direction des communes et de leurs groupements,

Garantir l'autonomie fiscale et financière des départements pour qu'ils puissent exercer cette compétence générale et assurer à nos concitoyens les services publics de proximité qu'ils sont en droit d'attendre.

Vote : pour à l'unanimité

-

10 QUESTIONS DIVERSES

-

Commission scolaire

Alain Dupuis présente la réflexion menée concernant les travaux de l'école maternelle et l'école primaire. La commission est en attente d'un plan de masse. L'idée générale est d'apporter des locaux adaptés à l'équipe pédagogique tout en demeurant dans un projet aux coûts raisonnables. Une rencontre est programmée avec le Directeur de l'Ecole le Vendredi 4 décembre. Une information sera diffusée à l'association des parents d'élève courant Janvier 2010.

Travaux rive droite de la Morge

Raymond Astier informe le Conseil du début du curage des fossés programmé le Mardi 1^{er} Décembre.

Jardins communaux

Des numéros ont été attribués aux jardins. Une rencontre avec les jardiniers a été organisée avec l'étude de l'opportunité à réaliser un puits collectif sur la parcelle des Singles, tout en consultant les aspects réglementaires. A ce titre, concernant la réglementation officielle de la Loi sur l'eau, il est rappelé que tous les gens qui puisent dans la nappe doivent se déclarer.

Espace culturel

Christiane Debain informe le Conseil que le travail d'informatisation des livres de l'espace culturel est désormais lancé. Ce travail est assuré les Mercredi par 2 professionnelles (espace culturel et réseau intercommunal des bibliothèques) et par 2 bénévoles de l'espace culturel. La durée de cette tâche est estimée à 6 mois. La question du devenir des livres sortis du fond de l'espace culturel pour « désherbage » est toujours en cours.

Centre de loisirs-école

Sophie Miton propose l'achat d'une peinture spécifique afin de réaliser une nouvelle fresque sur un pan de mur dans les locaux du restaurant scolaire.

Concernant l'aménagement des nouveaux horaires des repas, les retours sont positifs.

Festival BD

La commission culture a validé l'organisation d'un festival BD qui se déroulera les 15 et 16 mai 2010. Le principe reposera sur l'invitation d'auteurs nationaux qui participeront à des échanges et des dédicaces auprès du public. Un groupe de travail est constitué pour mener à bien ce projet. Des soutiens complémentaires seront demandés à la BDP, à l'intercommunalité, au Conseil général, au Conseil régional. Les Associations de la Commune seront également invitées à se joindre à cette initiative.

Banque alimentaire

Une collecte sera assurée sur la Commune le Samedi 28 Novembre

-

Balades en Limagne

Brigitte Jean informe le Conseil que sur la communauté de communes une association a été créée afin de valoriser les chemins de balade et le petit patrimoine. Le nom de cette association est : « balinzat ». Brigitte Jean et Raymond Astier en sont membres. La 1^{ère} sortie qui sera organisée aura lieu le 21 Décembre à Champeyroux.

Contact : balinzat@orange.fr

Les prés salés

Dans le cadre d'un projet scolaire portant sur l'eau et l'écologie, une sortie sera organisée avec les deux écoles courant Décembre, accompagnée par des élus et l'organisme compétent.

Co-voiturage

Alain Dupuis se fait le relais d'un projet du conseil général qui repose sur le recensement d'éventuels parkings dans les communes pour du co-voiturage. Il s'agit de rechercher des lieux disponibles, pouvant être référencés par le conseil général pour une information globale.

Travaux station d'épuration

Michel Fournier explique les modalités de travaux de sécurisation sur le parcours de visite pédagogique de la station d'épuration afin d'assurer la sécurité d'accès aux enfants. D'autres aménagements doivent par ailleurs être programmés.

Calendrier

Réunion du bureau : 1^{er} Décembre

CCAS : 3 Décembre
Téléthon : 4 et 5 Décembre
Repas CCAS des aînés : 13 décembre
Repas de Noël des écoles : 17 décembre
Prochain conseil municipal : Vendredi 18 décembre, 20H
Vœux du Maire : Mercredi 6 janvier 2010